



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX DE VALOIS**

RÈGLEMENT 396-2020

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 616 165 \$ POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UN CAMION D'ÉLEVATION AVEC POMPE ÉQUIPÉ D'UNE PLATEFORME AÉRIENNE, ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 616 165 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois juge qu'il est nécessaire de remplacer le camion échelle du Service de protection et d'intervention d'urgence (SPIU) qui a atteint sa fin de vie utile;

ATTENDU QUE le SPIU de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois serait mieux desservi par un camion d'élévation avec pompe équipé d'une plateforme aérienne;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 7 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le Règlement numéro 396-2020 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition d'un camion d'élévation avec pompe équipé d'une plateforme aérienne, selon les coûts décrits dans le document signé par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général, le 7 juillet 2020, et joint au présent règlement sous l'annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 616 165 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 616 165 \$ sur une période de **20 ans**.

ARTICLE 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du coût total pour l'acquisition d'un camion d'élévation avec pompe équipé d'une plateforme aérienne, y compris la juste proportion des frais incidents et taxes applicables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE TENUE LE 13 JUILLET 2020.

FAIT ET SIGNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce quatorzième jour du mois de juillet deux mille vingt.

Avis de motion
07-07-2020

Adopté le
13-07-2020

Approbation ministre

Entrée vigueur

Audrey Boisjoly, mairesse

Jeannoé Lamontagne, sec.-trésorier/dir. général

ANNEXE A



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 396-2020

ACQUISITION D'UN CAMION D'ÉLEVATION AVEC POMPE ÉQUIPÉ D'UNE PLATEFORME AÉRIENNE

	Notes	Camion
		Article 5
Estimation pour adjudication	*	518 000 \$
Imprévus	10%	51 800 \$
Sous-Total 1		569 800 \$
Taxes nettes	4,9875%	28 419 \$
Sous-total 2		598 219 \$
Frais de financement	3%	17 947 \$
Total		616 165 \$

* Estimation de Ghyslain Robert, consultant

PRÉPARÉ PAR :

 Jeannoé Lamontagne, directeur général

EN DATE DU :

7 juillet 2020

 ab³



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

ANNEXE A (SUITE)

Le 29 juin 2020

Monsieur Pierre Beaudin
 Directeur - Service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Félix-de-Valois
 600, chemin de Joliette
 Saint-Félix-de-Valois (QC)
 J0K 2M0

Objet : Appel d'offres SP-AV01.01-2020 - Acquisition d'un camion d'incendie
 Estimation budgétaire

Monsieur,

La présente est pour vous faire part de l'estimation budgétaire relative à l'acquisition d'un camion d'incendie usagé dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Camion fabriqué en 2003 ou plus récent, structure en aluminium;
- Échelle 3 sections avec panier en aluminium;
- Réservoir de 300 gallons US;
- Système de mousse;
- Remis à neuf;
- Ajout d'équipements et accessoires;
- Garantie de six (6) mois sur les principales composantes, incluant notamment la pompe, le système hydraulique, le moteur et la transmission. Toute composante neuve installée sur le véhicule étant couverte par la garantie usuelle du fabricant. La garantie incluant les pièces et la main d'œuvres;
- Livraison au plus tard le 30 Avril 2021.

En fonction des informations actuellement disponibles, nous estimons que la municipalité doit prévoir un montant de 518,000 \$ pour l'acquisition du camion, plus un montant de 50,000\$ pour les autres frais devant être prévus par l'adjudicataire pour l'exécution du contrat, conformément aux modalités qui seront exigées à l'appel d'offres.

Cette estimation budgétaire exclut toute taxe applicable et fait abstraction de toute variation de taux de change, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Guy Plante, M.Sc.A., PMP
 Edilex

3111, boul. Saint-Martin O., #500 Laval (Québec) H7T 0K2